

**DOCUMENT
à conserver**



DICRIM

Anticiper et réagir

**Document
d'information
communal sur les
risques majeurs**

Édition 2023



ÉDITO

Fléennes, Fléens,

L'histoire de la commune de Flée est intimement liée à celle des cours d'eau qui la traverse : Le Loir, L'Ire et le Dinan.

Mais vivre avec ces cours d'eau, c'est aussi accepter de subir leurs caprices et notamment leurs crues. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'un risque majeur de crues,

Vous avez entre les mains le document qui doit vous permettre d'appréhender au mieux un tel événement si celui-ci intervenait. Car si les crues représentent un risque important, elles ne sont pas le seul risque majeur auquel la population locale est exposée. Les mouvements de terrain, représentent aussi un danger qu'il faut savoir appréhender.

Je vous invite donc à lire ce document car il décrit l'ensemble des risques majeurs et vous donne les consignes à respecter en cas d'alerte. Faites-le lire à toute votre famille, expliquez-le aux plus jeunes, et conservez-le précieusement.

Maire de Flée

LES INONDATIONS



DESCRIPTION DU RISQUE

La commune de Flée est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation des communes de la vallée du Loir.

Une inondation est une submersion temporaire par l'eau (à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées) et sa combinaison avec des conséquences négatives potentielles sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel et l'activité économique.

Les inondations du Loir résultent de débordement de rivière après des épisodes pluvieux d'automne-hiver (saturation des sols), selon la violence et la quantité de précipitations reçues dans un temps donné.

Les dernières crues les plus importantes du Loir sont celles de 1961, 1995 et 2004.

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV, internet;
- Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux...), amarrer les cuves;
- Repérer les stationnements hors zone inondable;

- Prévoir les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments urgents...

...PENDANT...

- Se réfugier en un point haut préalablement repéré: étage, colline...;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre;
- Eviter les déplacements inutiles: ne pas chercher à rejoindre ses proches ou aller chercher ses enfants à l'école;



Inondation du Loir au Port Gautier

- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours;
- N'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)...

...APRÈS

- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche;
- Ne pas consommer l'eau du réseau de Distribution sans autorisation des services sanitaires;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Aérer et désinfecter les pièces;
- Informer les autorités de tout danger...

+ d'infos

www.vigicrues.gouv.fr

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



DESCRIPTION DU RISQUE

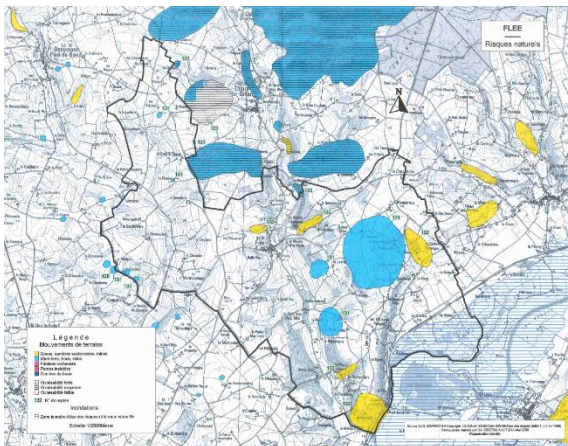
La commune de Flée est exposée au risque de Mouvements de Terrain, due à la présence de falaises, marnières, caves.

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine.

Il peut être lent et continu

(tassements de sols, retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain le long d'une pente) ou rapide et discontinu (effondrements de cavités souterraines types caves, carrières et marnières, éboulements de coteau, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles).

- Ne pas stationner en zone à risque;
- S'informer des zonages constructibles, inconstructibles et non réglementés, notamment dans le cas d'un achat foncier...



...PENDANT...

- S'écarter, ne pas revenir sur ses pas;
- Alerter les autorités et les services de secours si besoin...

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions par radio, TV, internet;
- Vérifier les aménagements;

...APRÈS

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé;
- Se mettre à la disposition des secours
- Informer les autorités de tout danger...

+ d'infos

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-les-mouvements-de-terrain>

LES ALEAS CLIMATIQUES



DESCRIPTION DU RISQUE

Ils existent sous différentes formes: fortes précipitations et/ou inondations, chutes de neige abondantes et verglas, orages violents accompagnés ou non de grêle, vents forts et tempêtes, canicules, vagues de grands froids.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Les dégâts provoqués peuvent être très importants. En fonction de la nature des aléas climatiques et de leur intensité, leurs conséquences peuvent être multiples.

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions par radio, TV, internet;
- Amarrer les cuves, abris extérieurs...;
- Ranger les matériels de jardin, vélos...;
- Accrocher les volets;
- Protéger les canalisations, systèmes de chauffage et robinets du gel;
- Vérifier les fixations de toitures et cheminées;
- Prévoir les équipements minimum: radio à piles, éclairage de secours,



médicaments urgents...

...PENDANT...

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre;
- S'il est absolument indispensable de se déplacer, préparer son itinéraire, signaler son départ et sa destination à ses proches;
- N'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités;
- Respecter les déviations mises en place;
- En cas d'orage, éviter d'utiliser des appareils électriques et téléphones fixes, ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol;
- En cas de neige ou verglas, privilégier les transports en commun;

-En cas de canicule, fermer fenêtre et volets en journée, aérer la nuit;

-En cas de grand froid, ne pas boucher les entrées d'air du logement, ne pas faire fonctionner en continu les chauffages d'appoint...

...APRÈS

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Informer les autorités de tout danger;

+ d'infos

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

<https://www.bison-fute.gouv.fr>

<https://sante.gouv.fr>

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque présenté par le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident (explosion, incendie, nuage toxique) se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, navigable ou canalisations. L'intensité du risque présenté par un TMD dépend de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'environnement de l'accident et des circonstances.

Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques, chimiques peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives. Le TMD concerne également des produits plus communs comme les carburants, le gaz ou les engrais (solides ou liquides).

QUOI FAIRE ?

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD:

Protéger la zone de l'accident afin d'éviter un suraccident

- Balisage des lieux du sinistre avec une signalisation adaptée;
- Faire éloigner les personnes à proximité;
- Ne pas fumer.



Donner l'alerte

Pour tous types de TMD:

- les pompiers: 18 ou 112
- la police ou la gendarmerie: 17
- Le Samu: 15

Dans le message d'alerte préciser si possible:

- Le lieu exact de l'accident : commune, lieu-dit, nom de la voie, point kilométrique;
- Le ou les moyens de transport impliqués (camions, canalisations...);
- La présence ou non de victimes;
- La nature du sinistre: feu, explosion, fuite, déversement;
- Le code ou symbole danger du produit.

En cas de fuite de produit:

- Ne pas toucher ou entrer contact. En cas de contact, se laver et changer de vêtement ;
- Quitter la zone de l'accident: s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un

possible nuage toxique;

- Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Une fois les services de secours sur place, se conformer à leurs consignes de sécurité.

+ d'infos

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses>



NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers 18

SOS Médecin 3624

**SAMU, urgences
médicales 15**

**Urgence pour
malentendants 114**

**Gendarmerie
Police 17**

**Centre anti poison
02.41.48.21.21**



Radio locales

Contact FM 99,3

Sweet FM 94,8

Préfecture de la Sarthe

<https://www.sarthe.gouv.fr/>

Urgences Eau

02 43 39 72 72

02 43 38 54 24

Urgence assainissement
collectif Dépannage

02 43 44 10 01

électricité

09 72 67 50 72

GRDF urgence sécurité gaz

08 00 47 33 33



Mairie de Flée 02 43 44 10 01

Flee.mairie@outlook.fr

+ d'infos

Retrouvez le Dicrim sur le site
internet de la commune :
<https://fleeinfo.fr>